

Strasbourg, le 3 février 2017

Le Directeur académique
des services de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs et
Professeurs des Ecoles

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale chargés de
circonscription du 1^{er} degré

Objet : Postes à exigences particulières :

Division du 1^{er} degré

Conseillers pédagogiques langue et culture régionale ou langue vivante étrangère

Affaire suivie par Hélène GOLKA

Téléphone
03 88 45 92 86

Télécopie
03 88 61 43 15

Courriel
marie-helene.golka@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

La note de service n° 2016-166 du 9 novembre 2016 relative à la mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré – rentrée scolaire 2017 instaure la notion de postes à exigences particulières.

L'attribution de ces postes nécessite la vérification préalable auprès des candidats de la détention de titre(s) et/ou diplôme(s) ou la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de candidature et de choix des candidats.

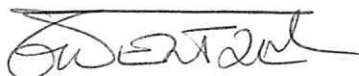
J'ai décidé de classer dans cette catégorie les postes de conseiller pédagogique en langue et culture régionale ou langue vivante étrangère.

Pour candidater sur ce type de poste, chaque candidat doit :

- adresser la fiche de candidature ci-jointe à l'IEN de sa circonscription, qui émettra son avis. Cette fiche, accompagnée du dernier rapport d'inspection lui sera transmise pour le **28/02/2017**, délai de rigueur.
- s'entretenir avec la commission départementale chargée d'évaluer la compétence des candidats à maîtriser la langue demandée. Cette commission sera composée de trois membres désignés par le directeur académique. L'avis favorable émis par la commission sera valable pour une période de trois ans, quelles que soient les fonctions exercées durant cette période.

Les enseignants, remplissant les conditions requises et retenus à l'issue de l'entretien, seront départagés par le barème appliqué lors du mouvement départemental. Ils seront affectés sur un poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2017-2018.

Le directeur académique


Michèle WELTZER

**FICHE DE CANDIDATURE POUR EXERCER
SUR UN POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES
Conseiller pédagogique langue et culture régionale
Conseiller pédagogique langue vivante étrangère**

(joindre une copie du dernier rapport d'inspection)

Date d'envoi à l'inspection de circonscription : **28/02/2017**

Nom : Prénom :

Affectation actuelle :

Circonscription :

à titre provisoire

à titre définitif

Date d'obtention du CAFIPEMPF :

Tél. personnel : Tél. professionnel :

Mail :

AVIS DE L'IEN DE LA CIRCONSCRIPTION D'ORIGINE :

Favorable

Défavorable

Nom de l'IEN, date et signature :

**POSTES DE CONSEILLER PEDAGOGIQUE
LANGUE ET CULTURE REGIONALE - LANGUE VIVANTE ETRANGERE**

	CIRCONSCRIPTION
1	Haguenau Sud
2	Molsheim
3	Saverne
4	Obernai
5	Strasbourg 2
6	Strasbourg 3
7	Strasbourg 11
8	Wissembourg